

Quatre leçons à retenir du modèle québécois de services de garde ^[1]

L'évolution des services de garde au Québec est riche en enseignements pour les provinces qui créeront leur propre réseau.

Author: Mathieu, S.

Source: Policy Options

Format: Article

Publication Date: 27 Apr 2021

AVAILABILITY

Access online [FR] ^[2]

EXCERPTS

Qu'ont en commun Pauline Marois et Chrystia Freeland ? À près de 25 ans d'intervalle, celle qui était en 1997 ministre de l'Éducation du Québec (avant d'en devenir la première ministre en 2012) et l'actuelle ministre des Finances et vice-première ministre du Canada auront toutes deux réussi à convaincre leur parti politique de l'importance et de la pertinence de mettre en place des services de garde à la petite enfance à faibles coûts.

Les parents d'enfants d'âge préscolaire et les militantes féministes en faveur d'un réseau national de services de garde ont attendu impatiemment le budget fédéral, qui a été présenté le 19 avril dernier. Chrystia Freeland avait annoncé ses intentions à cet égard plusieurs jours auparavant. Elle affirmait vouloir s'inspirer du « modèle québécois », soulignant par le fait même que c'est au Québec que le taux d'emploi des femmes ayant des enfants de moins de trois ans est le plus élevé au monde. Quelles leçons les autres provinces devraient-elles retenir de l'expérience québécoise ?

1. Abordabilité n'est pas synonyme d'accessibilité

En ce moment, le coût d'une place en garderie est un obstacle déterminant à l'utilisation de ces services dans les provinces canadiennes à l'extérieur du Québec. Les frais de garde élevés freinent la participation des mères au marché de l'emploi. À Toronto, par exemple, le coût médian d'une place en garderie pour un poupon est de 1 866 dollars par mois, alors qu'il est de 181 dollars au Québec dans un centre de la petite enfance (CPE). Toutefois, la diminution des frais de garde ne constitue pas une panacée : encore faut-il que le nombre de places suffise pour répondre à la demande. Le Québec a toujours été victime de la popularité de son réseau de garderies sans jamais réussir à offrir un accès universel aux services de garde à la petite enfance. Non seulement les listes d'attente sont longues — plus de 50 000 familles sont actuellement en attente d'une place —, mais les enfants issus de familles à faible revenu sont sous-représentés dans les CPE. Pourtant, le système scolaire offre à tous les enfants la possibilité de fréquenter une école publique et un service de garde après l'école.

2. Le risque de créer un système à plusieurs vitesses

Les CPE sont le joyau du modèle québécois de services de garde. Ils offrent des services de meilleure qualité que les garderies privées. C'est dans le cadre de sa politique familiale de 1997 que le Québec a progressivement mis en place ce réseau, tout en imposant un moratoire de cinq ans sur la création de places dans des garderies à but lucratif. En 2003, la fin du moratoire et certains incitatifs fiscaux ont fait exploser le nombre de garderies à but lucratif. Pour des raisons idéologiques, mais prétextant l'urgence de créer des places, le gouvernement libéral avait alors permis au secteur privé d'offrir des services de garde et encouragé la création de garderies commerciales.

Aujourd'hui, le Québec a un réseau de services de garde à plusieurs vitesses : il compte des CPE, des garderies subventionnées, des garderies non subventionnées et des garderies en milieu familial, en plus de places non réglementées. L'essence de la politique familiale du Québec se trouve ainsi diluée, la qualité des services n'est pas toujours au rendez-vous — notamment en raison d'un plus faible ratio d'éducatrices diplômées dans les garderies commerciales —, et les parents ne connaissent plus trop la différence entre un CPE et une garderie subventionnée, qui offre des services au même coût qu'un CPE. Une manière de faire à proscrire.

3. Les difficultés d'attraction et de rétention du personnel

La qualité des soins offerts dans les CPE est indissociable d'un personnel qualifié. Au Québec, le personnel éducateur doit posséder un diplôme collégial en techniques d'éducation à l'enfance (formation de trois ans), qui lui permet d'acquérir les compétences pour veiller au développement physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif des enfants.

La pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans le réseau québécois et le faible niveau d'inscription au programme de formation collégial reflètent le manque de valorisation de la profession. Si, pendant la première vague de la pandémie, des images de policiers applaudissant des médecins et des infirmières ont fait le tour du monde dans les médias sociaux, les éducatrices et éducateurs, qui s'occupaient pourtant des enfants des travailleurs de première ligne, n'ont pas eu droit aux mêmes hommages et haies d'honneur. Il faut revaloriser la profession

d'éducateur, notamment en offrant de meilleures conditions de travail — y compris un salaire plus élevé — et en incitant les jeunes à choisir ce programme d'études au cégep.

4. La nécessité d'un programme de prestations parentales

Si le gouvernement canadien veut véritablement s'inspirer du modèle québécois, il doit aussi revoir l'architecture complète de son programme de prestations parentales. Rappelons que le Québec a son propre programme de congés parentaux, le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), qui se différencie du programme fédéral. Ses critères d'admissibilité sont moins contraignants, puisque les prestations parentales sont offertes à tout parent qui a gagné au moins 2 000 dollars au cours de l'année précédente. L'accessibilité repose donc sur un revenu fixe plutôt que sur le nombre d'heures travaillées, comme c'est le cas dans les autres provinces. Les prestations offertes au Québec sont également plus généreuses, et les pères bénéficient d'un congé qui n'est pas transférable à la mère.

La forte participation des mères québécoises au marché du travail résulte d'un contexte institutionnel qui va au-delà de la disponibilité des services de garde. Bien que la création d'un tel réseau de services soit une condition essentielle pour atteindre l'égalité entre les genres, elle ne garantit pas automatiquement un meilleur partage des tâches entre les hommes et les femmes. Il faut donc inciter le gouvernement à réformer le programme canadien de congés parentaux, afin d'y inclure, à l'instar du Québec, des congés de paternité exclusifs et bien payés.

Remettre les CPE au cœur du réseau

Le réseau de services de garde à la petite enfance qui, à l'origine, mettait les CPE au centre de l'offre de services, est exposé aujourd'hui à plusieurs dangers et défis. Depuis le tournant du millénaire, ce réseau est affaibli, notamment en raison de la diminution de l'offre de places dans les CPE par rapport à celles qui sont disponibles dans l'ensemble du réseau, de la bonification des incitatifs fiscaux pour ceux qui se tournent vers une garderie privée et du programme de création de nouvelles classes de maternelle 4 ans. Avec un peu de volonté politique, et en l'histoire de la politique familiale québécoise, le droit de retrait du programme avec compensation financière, comme le promet le gouvernement de Justin Trudeau, devrait permettre au Québec de recentrer son réseau de services de garde sur les CPE. Ainsi, il pourra continuer de montrer la voie à suivre aux autres provinces.

Region: Quebec ^[3]

Tags: universal child care system ^[4]

workforce ^[5]

social programs ^[6]

Source URL (modified on 28 Apr 2021): <https://childcarecanada.org/documents/research-policy-practice/21/04/quatre-le%C3%A7ons-%C3%A0-retenir-du-mod%C3%A8le-qu%C3%A9bécois-de-services-de>

Links

[1] <https://childcarecanada.org/documents/research-policy-practice/21/04/quatre-le%C3%A7ons-%C3%A0-retenir-du-mod%C3%A8le-qu%C3%A9bécois-de-services-de>

[2] <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/april-2021/quatre-lecons-a-retenir-du-modele-quebecois-de-services-de-garde/>

[3] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/7855>

[4] <https://childcarecanada.org/category/tags/universal-child-care-system>

[5] <https://childcarecanada.org/category/tags/workforce>

[6] <https://childcarecanada.org/taxonomy/term/9109>